



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

GRANDE LOGE DE FRANCE

FRANCS-MAÇONS DE RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Le Grand Maître

Paris, le 7 mai 2014.

Circulaire Générale n° 35 – année 2013 - 2014

Vénérable Maître et mon Très Cher Frère Député,

La Grande Loge de France a été invitée en 2012 à être l'élément moteur de la recomposition du paysage Maçonnique en France, à la suite des dérives majeures survenues au sein de la GLNF.

Cet appel de Bâle formulé par 5 Grandes Loges Européennes a reçu un avis favorable exprimé par le vote du Convent 2012 (par une majorité de 97%).

Au moment où le processus mis en œuvre arrive à sa phase d'aboutissement, et alors que de multiples voix, extérieures pour la plupart à notre obédience, développent rumeurs déformations, désinformations, voire mensonges, il m'apparaît nécessaire ainsi qu'au Conseil Fédéral de vous présenter les éléments actuels de ce dossier, avant notre prochain Convent, après avoir rappelé brièvement les étapes préalables de ce processus.

Le dialogue a été poursuivi avec les 5 Grandes Loges Européennes sur la base du mandat donné par le Convent, et engagé avec les Obédiences Françaises se situant comme nous-mêmes dans le cadre d'une Maçonnerie respectueuse des principes de Spiritualité, de la Tradition et du caractère strictement initiatique des Travaux rituels en Loge.

Le principe d'une Confédération permettant de maintenir l'autonomie et la spécificité de la GLDF ayant été retenu, son Traité Fondateur fut adopté par notre Convent 2013 et ses statuts approuvés par notre Tenue de Grande Loge de Décembre 2013.

C'est ainsi que pour la première fois de notre Histoire nous avons signé un Traité valant amitié et reconnaissance avec des Obédiences Françaises et permettant aux Frères de ces Obédiences de se connaître mutuellement.

Nous regrettons cependant que la GLTSO ne voulant pas semble-t-il renoncer à la mixité de certaines de ses Tenues se soit retirée tardivement du chantier en cours.

Quoi qu'il en soit, la Confédération Maçonnique de France regroupe aujourd'hui autour de la GLDF forte de plus de 33 000 Frères, la GL de l'Alliance Maçonnique Française qui compte maintenant près de 14 000 Frères travaillant pour un grand nombre d'entre eux au même REAA, et la GLIF rassemblant près de 1 000 Frères pratiquant essentiellement d'autres Rites que le REAA.

Tous ces Frères pratiquent une Maçonnerie dont les contours nous sont familiers : invocation à la Gloire du GADLU, présence des 3 Grandes Lumières sur l'autel des serments, non mixité, absence de discussion théologique ou politique durant les Tenues, caractère progressif de la démarche initiatique, etc...

La Confédération ainsi créée constitue de fait un nouveau pôle Maçonnique dans notre pays, en dehors d'autres Obédiences dont les préoccupations principales sont d'ordre « sociétal », parfois antireligieuses et très souvent politiques. Sans porter de jugement de valeur sur ces pratiques maçonniques, force est de constater que ce ne sont pas les nôtres et qu'en tant que membres d'un Ordre Initiatique tel que la GLDF, nous ne pouvons pas, en général, y trouver les éléments nécessaires à notre propre progression initiatique et spirituelle telle que nous le propose le REAA.

Affirmer ainsi notre autonomie par rapport à ces autres Obédiences apportera-t-il un bouleversement total de la Maçonnerie en France ? Je ne le crois pas.

Il sera toujours possible pour leurs Frères le souhaitant, de participer à nos travaux sous la réserve évidente qu'ils acceptent eux-mêmes le caractère initiatique et les critères fondamentaux du Rite que nous pratiquons.

Sera-t-il possible pour nos Frères de visiter d'autres Obédiences ? Il s'agira toujours d'un choix individuel, à faire en conscience, en se rappelant que nous nous sommes engagés volontairement dans une démarche spécifique qui a ses propres règles, et qu'il est habituel dans un Ordre Initiatique de respecter ses propres engagements.

Qu'en sera-t-il des relations inter-obédientielles ? Il va de soi que dès l'instant que d'autres Obédiences respecteront notre liberté et nos choix particuliers, les pratiques actuelles, hors Tenues initiatiques, se poursuivront : cérémonies de réception des Sœurs et des Frères, Tenues blanches ouvertes ou fermées, conférences publiques, expositions muséales, rencontres culturelles ou philosophiques, colloques divers et variés, etc.

Il est évident que nous maintiendrons les relations qui sont les nôtres, spécialement avec les Obédiences qui sont nées historiquement de la GLDF, en particulier avec le DH issu de la GL

Symbolique Écossaise en 1893 et la GLFF ayant pris son autonomie en 1946 – 1952 à partir de nos Loges d'adoption.

Est-il besoin de rappeler la qualité des relations que nous développons avec nos Sœurs initiées, bien que nous ne les recevions pas en Tenue ?

C'est bien la preuve que nous savons à la fois tenir nos engagements dans le cadre de la Tradition et des Anciens Devoirs, et échanger en fraternité hors de ce cadre rituel.

Notre prochain Convent sera donc déterminant pour l'avenir de la GLDF et sa situation dans le paysage maçonnique Français et au-delà, pour ce qui concerne les relations et l'influence que nous pouvons construire avec les Obédiences Européennes qui souhaitent rétablir avec nous les relations historiques que nous avons mutuellement partagées.

C'est pour éclairer tous ces points avec les Frères Députés de vos Loges que je participe actuellement à tous nos Congrès Régionaux. (J'ai demandé du reste au Passé GM Alain-Noël Dubart, de m'y accompagner pour préciser si nécessaire les éléments factuels qui ont servi de base au processus en cours initié de 2010 à 2012 au cours de son mandat.)

Les échanges ouverts qui ont lieu actuellement entre les Députés et moi-même permettront de formaliser les propositions soumises au vote de notre prochain Convent, dont je vous transmets le texte afin que votre Député et votre Respectable Loge puissent en prendre connaissance, préalable nécessaire à mes yeux à un débat constructif.

Toujours dans ce souci de transparence, je joins à la présente correspondance les réponses aux questions qui, lors des Congrès régionaux et des rencontres avec les Loges, me sont le plus souvent posées. Ainsi nous pourrons nous déterminer librement, persuadé pour ma part que chacun acceptera de relever le défi d'une Grande Loge de France désormais acteur majeur de l'unité de la Franc-maçonnerie en tant qu'Ordre initiatique, traditionnel et universel

Je vous prie, Vénérable Maître et mon Très Cher Frère Député, de croire en l'expression de mes sentiments les plus fraternels.



Marc Henry

1^{ère} question : La concrétisation de la Confédération Maçonnique de France implique-t-elle une rupture avec le Grand Orient de France ?

Le terme de rupture est inapproprié. Comme avec toutes les autres principales Obédiences françaises, nous avons une convention de portée administrative et judiciaire. Il n'y a aucun motif pour que celle-ci soit remise en cause.

Rappelons que nous avons signé cette même convention avec la GLNF alors que celle-ci reconnaissait et était reconnue par nos interlocuteurs européens signataires de la Déclaration de Bâle.

Aussi, en l'absence d'un traité d'amitié, ce qui est également le cas avec les autres Obédiences françaises non membres de la Confédération, il n'y a pas lieu de parler de rupture.

2^{ème} question : Quelles seront nos relations avec la Grande Loge Féminine de France ?

Ces relations seront maintenues et resteront identiques. En ayant fait le choix de la non mixité de nos travaux, nous ne recevons pas nos Sœurs, ce qui ne nous empêche pas d'entretenir avec elles des liens de fraternité.

Cette réalité restera inchangée, et nos Loges pourront continuer d'organiser, dans les conditions prévues par nos textes, des cérémonies de réception des Sœurs et des Frères des autres obédiences, dont il faut rappeler qu'elles n'entrent pas dans le cadre des tenues rituelles.

3^{ème} question : Quelles seront nos relations avec les autres Obédiences françaises non membres de la Confédération ?

Ces relations entre Obédiences resteront inchangées. Comme pour le GO et la GLFF, chacun aura à cœur de respecter les choix de l'autre, tels les pratiques, les rituels, les engagements politiques ou sociétaux.

Rappelons ici qu'en ce qui concerne la Grande Loge de France, tant le rituel de la Cérémonie d'Initiation (page 40) que l'article 23 de notre Constitution précisent qu'il est expressément interdit de provoquer ou d'entamer en Loge des discussions politiques ou religieuses.

4^{ème} question : Faut-il envisager une évolution de nos Tenues ?

Une réponse négative s'impose. Nos Tenues respectent les principes que sont l'invocation du Grand Architecte de l'Univers, la présence des Trois Grandes Lumières sur l'autel des serments, dont la Bible en tant que Livre de la Tradition, une souveraineté exclusive sur les grades symboliques, une indépendance vis à vis des Hauts Grades, une non mixité dans les travaux rituels, une interdiction de discussion politique ou religieuse, et enfin le caractère progressif et spirituel de la démarche maçonnique.

Précision sans la moindre ambiguïté : le Grand Architecte de l'Univers reste pour nous un symbole. Principe créateur, défini selon le Convent de Lausanne, ce concept fait partie

intégrante de notre recherche de la vérité, la liberté de conscience et de croyance restant un élément essentiel du socle fondateur de notre Obédience.

5^{ème} question : Quels Frères pourront participer à nos Travaux Rituels ?

Tout Frère, à condition d'être reconnu comme tel, pourra participer à nos travaux rituels. En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par nos Règlements généraux, le Vénérable Maître de la Loge, dans le respect du Protocole de visites, s'assurera que le Frère visiteur a été informé des Principes selon lesquels travaillent les Loges de la GLDF et auxquels il se conformera le temps de sa visite, comme en attestera sa signature portée sur le Registre de présences.

6^{ème} question : Les Frères de la Grande Loge de France pourront- ils participer à des Tenues Rituelles d'autres Obédiences ?

Cette question nécessite plusieurs réponses.

Cette participation est évidente au niveau des Obédiences membres de la Confédération.

Cette participation restera soumise à la liberté de chacun lorsqu'il s'agira de participer à des travaux de Loges respectant les mêmes principes que les nôtres.

Notre initiation et nos engagements, fondés sur ces Principes, définissent clairement et sans ambiguïté notre cadre initiatique.

Visiter une Loge ne respectant pas un ou plusieurs de ces principes revient à sortir de ce cadre auquel chacun de nous a librement choisi d'adhérer. Ce ne peut être qu'affaire de responsabilité individuelle.

Il importe dès lors que chaque Frère de la GLDF s'engage, en conscience, à respecter les termes et le cadre de ses engagements, pris lors de son initiation et par la suite réitérés.

7^{ème} question : Comment pourrions nous maintenir la fraternité qui doit régner dans le monde maçonnique ?

Là encore le Protocole de visites adopté par le Convent 2013 répond à cette question.

Il convient de distinguer les tenues rituelles, qui sont au cœur de notre démarche initiatique, des cérémonies et autres manifestations, colloques, conférences, commissions ou toute autre réunion à caractère philosophique, culturel, ou mémoriel.

Si les tenues rituelles ne peuvent sortir du cadre défini par nos principes, les autres manifestations, et en particulier les cérémonies de réception des Sœurs et Frères nous offrent l'opportunité d'œuvrer en fraternité avec des Sœurs et des Frères qui ne travaillent pas rituellement selon les mêmes principes.

8^{ème} question : Cette confédération nous fait-elle courir des risques sur le plan immobilier ?

La réponse à cette question doit être négative.

Actuellement aucune Obédience française ne peut prétendre à une totale indépendance sur le plan immobilier. Cette réalité nécessite le maintien de la situation actuelle, la gestion de l'immobilier exigeant désormais pour des raisons financières une mise en commun de nos moyens.

9^{ème} question : Que deviendra la défense de nos valeurs face aux évolutions parfois incertaines du monde profane ?

Nos règles nous interdisent en Loge de discuter politique ou religion.

Par contre, défendre les valeurs que sont la liberté, l'égalité et la fraternité, comme combattre toute attaque contre les droits de l'homme, la dignité humaine et la liberté de conscience peut nous mobiliser en tant qu'obédience, isolément ou dans un cadre partagé avec d'autres obédiences, au-delà de leurs choix en matière d'initiatique.

10^{ème} question : A nous, Frères de la GLDF, quels avantages va nous apporter cette évolution du paysage maçonnique français ?

Trois brèves réponses !

Vivre pleinement le Rite Ecossais Ancien et Accepté en respectant les principes que nous avons librement choisis,

Elargir la Chaîne d'Union, s'efforcer de rassembler ce qui est éparé, nous ouvrir plus largement au monde, en découvrant d'autres Frères s'inscrivant dans la même Franc-maçonnerie de Tradition, de Spiritualité et d'Humanisme,

Permettre à la Grande Loge de France d'assumer son histoire et de témoigner de sa vitalité et de son dynamisme, s'offrant ainsi comme un acteur majeur de la Franc-maçonnerie universelle, en France, en Europe et demain dans le monde.

Projet de résolutions au Convent,
sous réserve de leur approbation par le Conseil fédéral du 16 mai 2014

Le Convent de La Grande de Loge de France, en sa Tenue des 14 et 15 juin 2014,

donne mandat au TRGM

- de poursuivre la constitution en France d'un pôle maçonnique Traditionnel, Initiatique et Humaniste,
- d'engager sans délai les démarches nécessaires à l'établissement de liens avec les cinq obédiences européennes signataires de la Déclaration de Bâle.

sollicite du TRGM

- la communication avant le 14 juillet 2014 et s'il y a lieu des propositions d'évolution de nos règlements généraux pour leur étude effective par les congrès régionaux en leur première session, notamment en ce qui concerne la réaffirmation du caractère intangible de la liberté de conscience des Frères de la Grande Loge de France
- la fixation d'un moment conventuel lors de la TGL de décembre 2014 pour un compte rendu de l'exécution des mandats donnés et le vote des modifications proposées.